

Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Par.21- Frais des activités de réception et d'accueil

1er avril au 30 juin 2022

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Aucun frais de réception et d'accueil pendant la période.			
Total des coûts			- \$